



Vice caché sur véhicule récent

Par **marcolabidouille91**, le **03/07/2010** à **16:41**

Bonjour,

J'ai fait l'acquisition d'un véhicule neuf en décembre 2007, totalisant à ce jour 37 000 km. En mars 2010, alors que la garantie était terminée depuis 6 mois, je suis resté immobilisé car les vitesses ne passaient plus correctement.

J'ai donc déposé mon véhicule chez un concessionnaire citroen afin de le faire réparer.

Il s'est avéré que le problème venait du volant moteur et de l'embrayage. Le montant des réparations s'élève à 2474,00 euros. Citroen france m'accorde une participation de 600 euros.

Je trouve cette participation inacceptable du fait que ce type de panne ne doit en aucun cas survenir sur un véhicule récent avec si peu de kilomètres.

Pensez vous qu'il soit envisageable de réclamer une participation plus conséquente, voir totale, face à cette situation.

En effet, je considère que nous avons à faire à un vice caché tel qu'il pourrait être vu dans l'article 1641 du code civil.

De même, après une rapide recherche sur internet, ce symptôme est très fréquent sur ce véhicule.

Je vous en remercie de l'intérêt que vous voudrez bien porter à ma demande.

Bien Cordialement

Marc HAVY